COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE – À PROPOS du Théâtre de Bragny

À la suite de la publication du Petit Théâtre concernant la décision de la commune de ne plus mettre à disposition ses salles communales, la municipalité souhaite apporter, en toute transparence, quelques précisions afin que chacun dispose d'une information complète et objective**.**

Un mea culpa assumé

Avant toute chose, nous souhaitons reconnaître une erreur de notre part dans la manière dont cette décision a été annoncée. La commune aurait dû convoquer les représentants de l'association dès la décision prise, afin de leur expliquer de vive voix les raisons qui l'ont motivée. Nos concitoyens et les acteurs de la vie associative méritent mieux qu'une information par écrit : ils méritent un échange direct, respectueux et sincère. Nous présentons nos excuses à la troupe pour cette absence de rencontre préalable. C'est une leçon que nous retiendrons pour l'avenir, dans nos relations avec toutes les associations du village.

C'est dans cet esprit d'ouverture que nous souhaitons aujourd'hui rappeler les faits avec précision et, nous l'espérons, avec pédagogie.

Un soutien constant, y compris financier

La commune a toujours eu à cœur de soutenir cette troupe dans son activité culturelle :

- la salle des associations a été mise à disposition gratuitement pour les répétitions ;
- la commune verse chaque année une subvention de 100 € aux associations ;
- la salle des fêtes a été mise à disposition au tarif de 550 € 6 représentations + 2 offertes gratuitement par la commune chaque saison.

Pour mesurer l'ampleur de ce soutien, chacun peut consulter la grille tarifaire de la salle des fêtes : à titre de repère, la location de la salle pour un simple week-end en hiver est au tarif de 300 € (prix bragnotin). La mise à disposition consentie à la troupe représentait donc un effort financier bien supérieur à une location au tarif en vigueur.

Les motifs de la décision

La décision du conseil municipal n'a pas été prise à la légère, ni sans égard pour le travail des bénévoles. Elle fait suite à des difficultés constatées au fil du temps, que nous avons longtemps tolérées dans un esprit de bonne volonté :

- des dégradations répétées, dont la casse du conduit de chauffage — qui n'est malheureusement pas la première. Cette gaine a été endommagée par l'entreposage des décors de l'association dans le grenier de la salle des associations, un espace qui ne lui avait pas été spécifiquement réservé à cet effet. Sa remise en état coûtera 1 223,44 € à la commune, montant que l'association n'a pas souhaité prendre en charge ;
- des salles qui n'ont pas toujours été rendues dans un état de propreté satisfaisant, nécessitant des nettoyages complémentaires à la charge de la collectivité ;
- des rappels non suivis d'effet : lors d'un échange avec l'ancienne municipalité début 2026, il avait été convenu que les répétitions se tiendraient uniquement dans la salle des associations. Malgré ce rappel, les répétitions ont continué dans la salle des fêtes, décors installés, la rendant indisponible à la location ;
- l'entreposage de matériel inflammable sans autorisation, non couvert par notre assurance ;
- une immobilisation prolongée de la salle des fêtes : une fois les décors installés (à partir de février), la salle n'était plus disponible à location jusqu'à la fin des représentations. Sur une saison, ce sont ainsi une dizaine de week-ends pendant lesquels la commune ne pouvait proposer la salle à personne, soit, au tarif hivernal de 300 € le week-end, un manque à gagner d'environ 2 450 € (3000€ – 550€) pour la commune — des recettes locatives réelles, jamais compensées ;
- une réaction révélatrice : le 28 janvier 2026, la présidente de l'association a écrit à la mairie pour demander pourquoi la salle avait été occupée la veille — alors qu'il s'agissait d'une réunion sur le PLUI organisée avec la communauté de communes, dans un bâtiment communal.

Et le dialogue ?

Il nous a été écrit que la mairie n'aurait organisé « ni réunion, ni discussion, ni recherche de solution ». Nous le regrettons, car les faits disent autre chose.

Lors d'une visite du secrétaire de l'association à la mairie, la municipalité lui a demandé, en toute courtoisie, si l'association comptait répondre au courriel concernant la réparation de la gaine de chauffage. La réponse fut la suivante : *« Après concertation avec le bureau de notre association, nous avons décidé de ne pas répondre à votre mail sur le sujet. »*

Nous ne cherchons pas à désigner de coupable : chacun jugera. Mais il nous semble difficile d'imputer à la commune un refus de dialogue, lorsque les échanges s'interrompent dès qu'une réclamation est formulée sur l'état des bâtiments.

Un bien collectif

Les salles communales appartiennent à l'ensemble des habitants. Leur mise à disposition implique nécessairement le respect des lieux, du matériel, des équipements et des règles fixées par la commune. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les associations Bragnotines, dont les membres sont habitants du village, pour le soin qu'elles apportent aux salles qui leur sont confiées.

À titre de comparaison, certaines communes voisines — comme Verdun-Ciel — exigent que 50 % des membres du bureau de chaque association soient habitants du village. La commune de Bragny-sur-Saône n'a jamais posé une telle condition à la troupe, et nous nous en réjouissons : l'ouverture du village aux habitants des communes voisines a toujours été pour nous une richesse.

Cette décision n'est ni une remise en cause de la culture, ni une opposition au théâtre, ni un désintérêt pour le monde associatif. Bien au contraire : la commune est et restera heureuse d'accueillir toutes les initiatives qui participent à la vie du village, dès lors que les locaux sont respectés et que les relations avec la municipalité permettent une utilisation sereine et équitable.

Nous reconnaissons volontiers — et nous en sommes reconnaissants — les nombreuses années d'activité de cette troupe et le travail accompli par ses bénévoles et ses comédiens. Mais l'ancienneté d'une association ne peut, à elle seule, justifier la poursuite d'une mise à disposition lorsque les conditions de confiance et de respect ne sont plus réunies.

Nous aurions préféré que cette situation ne survienne pas et le regrettons sincèrement. Le désaccord porte sur les conditions d'utilisation des locaux, et non sur le théâtre ni sur la culture. Nous espérons que cette page pourra désormais être tournée sereinement.

Nous remercions chaleureusement les 11 associations qui font vivre notre village, dans un esprit de respect, de dialogue et de bonne entente.

La municipalité reste, et restera toujours, à l'écoute de toutes les Bragnotines et de tous les Bragnotins.

L’Équipe municipale